

## LE ZOOM ÉCO DE 15H30 10/07/2018

### FRANCE

## LA FIN D'AUTOLIB' LAISSE LE CHAMP LIBRE À D'AUTRES SERVICES D'AUTOPARTAGE

A trois semaines de la fin définitive d'Autolib', plusieurs candidats se sont déjà manifestés pour succéder au service de voitures électriques en libre-service dont le contrat a été résilié.

Le 4 juillet, Renault a présenté son offre de mobilité électrique à Paris, combinant VTC (voitures avec chauffeur) et voitures en autopartage, qui sera mise en oeuvre à partir de septembre 2018. Le constructeur compte déployer au total quelque 2 000 véhicules électriques d'ici à la fin 2019, avec « l'ambition de faire croître » cette flotte, a annoncé le directeur général adjoint du groupe au Losange, Thierry Bolloré, lors d'une conférence de presse avec la maire de Paris Anne Hidalgo. Il n'y aura « pas d'abonnement » et, pour les tarifs, « c'est la surprise à l'arrivée » a ajouté M. Bolloré. Le nom de cette nouvelle offre n'a pas encore été dévoilé. Le groupe compte sur son expérience à Madrid, où la marque au losange compte 500 voitures en autopartage, un service mis en place depuis décembre 2017. A titre de comparaison, Autolib', service du groupe Bolloré lourdement déficitaire, dont le contrat a été résilié le 21 juin, en comptait 4 000.

Renault, via sa filiale Marcel, proposera une offre de VTC électriques, ainsi qu'une offre d'autopartage, sans station, au contraire d'Autolib'. Les véhicules sont rechargés, lavés et si nécessaire réparés la nuit. Il existera aussi une offre de location pouvant aller jusqu'à 15 jours, où des véhicules utilitaires électriques seront disponibles pour particuliers et professionnels.

« Ce qui se passe là est historique », a pour sa part déclaré la maire de Paris, saluant cette « alliance entre un groupe industriel [...] et une grande ville-monde qui veut garder sa force d'innovation et d'attractivité ». Ce partenariat n'est « pas exclusif », a-t-elle souligné, « d'autres constructeurs, d'autres groupes » étant prêts à travailler avec la mairie de Paris. Le 3 juillet, la Ville de Paris a d'ailleurs voté l'instauration d'une « carte autopartage » à 300 euros par an pour les opérateurs qui se lanceront sur le marché.

Egalement le 3 juillet, le Groupe PSA a annoncé qu'il projetait de lancer son service d'autopartage à Paris à la fin de l'année, avec dans un premier temps 500 voitures électriques. « Après le lancement de Free2Move App, nous mettons à disposition des Parisiens notre savoir-faire en mobilité urbaine à travers notre offre d'autopartage électrique, de qualité et pérenne. Ceci est notamment possible grâce à la bonne collaboration que nous avons nouée avec la Mairie de Paris

», a déclaré Brigitte Courtehoux, membre du Comité Exécutif du Groupe PSA et directrice des Services de Mobilité et Connectivité.

Le loueur Ada (groupe Rousselet) va quant à lui expérimenter dès la mi-juillet, dans les 11ème et 12ème arrondissements, une offre avec une cinquantaine de voitures électriques et thermiques.

La société de location entre particuliers Drivy s'est également lancée dans l'aventure, avec l'objectif de déployer « 500 véhicules électriques » dans la capitale d'ici à fin 2019. La plateforme d'autopartage a pour ambition de monter à 10 000 véhicules en libre-service sur la région parisienne d'ici à 5 ans. Elle compte pour cela s'appuyer sur la mise à disposition de véhicules par les responsables de flottes.

Dans une filière automobile qui voit se développer la vente de « services de mobilité », « il va falloir trouver le bon business model », a expliqué à l'AFP Marc Charlet, directeur général du pôle de compétitivité Mov'eo.

[Par Alexandra Frutos](#)